

CAISSE DESJARDINS DE HULL-AYLMER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la onzième (11^e) assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer, tenue en mode présentiel le mardi 15 avril 2025 à 18 h 30.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Guillaume Morin, président du conseil d'administration et qui agit comme président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres présents, notamment les organismes ayant participé à notre Foire des partenaires. Il salue ensuite les personnes suivantes qui l'accompagnent à l'animation :

- Natalie Lamont, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité audit et déontologie qui agira plus tard comme présidente des élections ;
- Francis Beausoleil, président du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures ;
- François Lacerte-Gagnon, président du comité Fonds d'aide au développement du milieu ;
- Manuel Penagos, secrétaire du conseil d'administration et secrétaire d'assemblée, assisté par Marie-Noëlle Harvey, adjointe à la direction générale ;
- Stéphane Miljours, directeur général ;
- Pascale Ouellet, directrice – Ressources humaines et soutien à la direction qui sera en soutien pour la partie logistique durant l'assemblée.
- Émilie Beaudoin, conseillère en communication qui sera en soutien pour la partie logistique durant l'assemblée.

Comme précisé dans l'avis de convocation publié le 24 mars 2025, cette formule en mode présentiel implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des prochains jours, notamment les votes pour les postes disponibles au conseil d'administration ainsi que sur la répartition des excédents annuels.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'un message vidéo enregistré par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Le président cède la parole à Manuel Penagos, secrétaire du conseil d'administration et secrétaire d'assemblée, lequel précise les modalités pour les votes en direct et les interactions entre les membres et les animateurs. Le président rappelle ensuite que seul le membre de plein droit depuis au moins 90 jours peut proposer ou appuyer une proposition et voter. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Être une personne physique de 18 ans et plus qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi, c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- Être un membre réadmis de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président propose que Marie-Andrée Matteau, directrice – Services aux membres et soutien aux ventes et Linda Rodrigue, conseillère – Gestion des risques soient nommées scrutatrices puisqu'elles ont été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée.

Sur proposition dûment faite et approuvée il est résolu à l'unanimité que Marie-Andrée Matteau, et Linda Rodrigue soient nommées scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Manuel Penagos, secrétaire du conseil d'administration et secrétaire d'assemblée, fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et approuvée il est résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Hull- Aylmer du 9 avril 2024

Le président demande une proposition approuvant le projet de procès-verbal du 9 avril 2024.

Sur proposition dûment faite et approuvée il est résolu à la majorité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la caisse Desjardins de Hull-Aylmer tenue 9 avril 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration fait le bilan de l'année 2024 en présentant d'abord ses collègues au conseil d'administration :

- Natalie Lamont, vice-présidente
- Manuel Penagos, secrétaire
- Francis Beausoleil
- François Lacerte-Gagnon
- Claudine Lalonde
- Jérémie Chamberland
- Jacqueline Lord
- Johanne Légaré
- Marjolaine Jarry
- Vincent Poulin
- Jocelyn Anctil
- Sereine-Marie Nkuyehasi
- Alexis Paquin, administrateur de la relève

Puis, il détaille les principales réalisations de l'année dernière et les orientations que la caisse s'est fixée :

« 125 ans d'ambition »

L'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Tout a commencé le 6 décembre 1900 avec la création de la première caisse populaire à Lévis. Depuis ce temps, nous sommes fidèles à la mission des fondateurs, Alphonse et Dorimène Desjardins, en accompagnant nos membres et clients dans leur autonomie financière. C'est donc avec fierté que nous soulignons nos 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service de nos membres et clients. Depuis toutes ces années, Desjardins contribue à la prospérité des personnes et des collectivités. Nous aidons les gens à réaliser leurs ambitions en répondant à leurs divers besoins financiers et d'assurance, que ce soit pour leurs affaires personnelles ou celles de leur entreprise. Au fil du temps, Desjardins a évolué aux côtés de ses membres, de ses clients et de la société, devenant une institution financière d'envergure, un assureur d'importance au Canada et même l'une des coopératives financières les plus solides au monde. C'est une grande fierté de constater la façon dont le Mouvement s'inscrit dans la longévité avec pertinence et solidité, toujours en restant à l'écoute de ses membres et clients.

Avant de célébrer pleinement cette année anniversaire, regardons un peu derrière pour faire le bilan de 2024, une année qui aura été marquée par une intensification des défis auxquels nous devons répondre collectivement. Dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d'événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s'est affirmé, une fois de plus, comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients. Et la caisse a joué un rôle de premier plan pour vous accompagner et répondre de manière proactive à vos besoins dans ce monde en mutation.

« Un leader socioéconomique de taille »

Nous avons continué d'utiliser une multitude de leviers qui nous sont propres pour jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique grâce à notre Fonds d'aide au développement du milieu, au Fonds C pour les entreprises et à nos programmes de finances solidaires. Aussi, le Fonds du Grand Mouvement a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 et a été bonifié de 30 M\$, ce qui le porte à 280 M\$.

Revenons sur un engagement dont nous tirons une fierté particulière, car il démontre comment nos actions sont alignées sur les besoins réels des collectivités et des gens qui les composent, c'est à dire notre contribution à la résorption de la crise du logement. L'année dernière, nous vous informions de notre travail en mode innovation et coopération avec le gouvernement du Québec et nos partenaires pour offrir des solutions tangibles. Desjardins a depuis grandement progressé dans son objectif de rendre disponibles 1 750 logements abordables d'ici la fin 2025 dans 14 régions du Québec. En date du 31 décembre 2024, 6 projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et 11 projets totalisant 780 logements sont en réalisation. Ici, à Gatineau nous avons contribué, entre autres, au projet Estoril, un projet de 60 nouveaux logements abordables et subventionnés de l'Habitation de l'Outaouais métropolitain sur la rue Eddy, dans le Vieux-Hull. Notre modèle de guichet unique a permis de mettre en place rapidement le montage financier nécessaire, incluant du financement, du capital patient ainsi que la contribution du gouvernement et du milieu. Voilà comment les forces du modèle coopératif nous permettent d'être un acteur de changement de premier plan.

« Présents pour les membres »

Tout en s'appuyant sur notre engagement à l'égard de la collectivité, notre mission nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière. Avec le contexte incertain qui perdure, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous soutenir dans votre autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services-conseils, de nos outils – notamment en ligne – ou de nos contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions.

« Des solutions numériques innovantes »

Desjardins s'est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien. Cette année, vous avez fait la connaissance d'Alvie, notre assistante virtuelle. Cette nouvelle alliée vous propose des astuces et vous accompagne dans votre autonomie financière. Alvie aide les membres à mieux comprendre leur situation et à faire des choix éclairés pour qu'ils aient davantage confiance en leur capacité à gérer leurs finances.

Autre nouveauté appréciée de nos membres : l'intégration du dossier de crédit Equifax à même notre plateforme AccèsD. Avec cet ajout, Desjardins est devenue la première institution financière au Canada à offrir gratuitement l'accès aux 2 agences d'évaluation du crédit, Equifax et TransUnion, et ce, sur la même plateforme. Depuis juin 2024, vous pouvez activer un service d'alertes directement dans l'application ou par courriel en cas de changements à votre dossier de crédit TransUnion. Ces évolutions permettent d'accéder facilement et simplement à davantage d'informations utiles.

« Des actions concrètes pour le développement durable »

Comme institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la caisse joue un rôle déterminant dans la concrétisation et la cohérence à l'échelle locale de l'engagement du Mouvement à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes.

L'engagement à l'égard de la Norme sur le développement durable et la finance responsable se traduit notamment par l'obligation pour le conseil d'administration de la caisse d'adopter un plan triennal de développement durable et de finance responsable. Pour assurer la cohérence des actions prises, votre CA veille à la transposition d'éléments pertinents de ce plan à d'autres plans de la caisse, comme le plan d'affaires ou le plan d'engagement et de proximité avec le milieu. Votre caisse n'agit pas seule. En 2024, 100 % des CA des caisses ont formellement attesté que des actions favorisant le

développement durable et la finance responsable étaient menées. Le plan de développement durable et de finance responsable inclut des cibles et des indicateurs de performance ESG qui s'articulent autour de 2 axes d'intervention principaux : l'accompagnement des membres et clients et les pratiques de gestion. Il est assorti d'objectifs et de gestes concrets, tels que :

- Accompagnement des membres et clients
 - Former les ressources de la caisse sur le développement durable et la finance responsable
 - Sensibiliser et mobiliser les employés à l'égard des programmes de finance solidaire
- Pratiques de gestion
 - Réduire notre consommation de papier
 - Poursuivre nos actions en gestion des matières résiduelles avec nos îlots de tri

Sur ce, le président remercie les employés, ses collègues ainsi que le directeur général pour les efforts constants à offrir un service hors pairs. Il remercie aussi les membres de leur confiance et de leur fidélité.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Natalie Lamont, présidente du comité audit et déontologie, fait la lecture du bilan de la surveillance relative aux 3 règles déontologiques pour la dernière année et qui se trouve dans le rapport annuel.

- Le conflit d'intérêts ;
- Les dépôts et crédits ;
- L'octroi de contrat de fourniture de biens ou de services.

Il est important de noter qu'annuellement, tous les employés et membres du conseil d'administration ont l'obligation d'attester avoir lu et compris le Code de déontologie Desjardins et de s'engager à le respecter.

Voici donc le bilan de la surveillance de ces 3 règles déontologiques pour la dernière année.

Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée. Aussi, concernant les dépôts et les prêts consentis aux personnes visées par cette règle du Code, la caisse peut consentir du crédit à un de ses membres du CA, à une personne qui lui est liée ou à un administrateur d'une société faisant partie du groupe au sens de la Loi, en respectant les règles du Code. Cependant, la caisse ne peut pas accorder à une personne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle consent dans le cours normal de ses activités, lorsqu'elle :

- Accepte un dépôt ;
- Consent du crédit ;
- Traite une situation d'irrégularité portant sur un crédit consenti.

Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tel crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. Les contrats de fourniture de biens ou de services octroyés par la caisse à des personnes visées par cette règle du Code : la caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3 Rapport financier

Le directeur général présente ensuite les faits saillants du rapport financier de l'année se terminant le 31 décembre 2024 pour le Mouvement Desjardins ainsi que pour notre caisse :

- Volume d'affaires total : 8,58 G \$
- Total de l'actif : 4 364,85 M\$
- Total du passif : 3,94 G \$
- Total de l'avoir : 420,59 M\$

- Excédents d'opération incluant les frais autres que d'intérêts : 68,09 M\$
- Excédents nets (déficit) de l'exercice après ristournes aux membres : 19,07 M\$

Le directeur général mentionne que notre caisse est présente pour accompagner les membres dans leurs projets et ambitions et que l'année a été excellente dans un contexte de marché très actif. Notre solidité financière est capitale pour s'assurer que Desjardins sera là pour encore 125 ans, à accompagner les membres et à être un chef de file en gestion de patrimoine.

Il remercie ensuite l'équipe de direction qui est très engagée ainsi que les employés qui font une différence dans la vie de nos membres. Il remercie le conseil d'administration pour leur passion et leur engagement, eux qui s'assurent que la caisse est bien connectée dans le milieu. En complément, il remercie les 72 000 membres de la caisse qui sont notre principale raison d'être et sont au cœur de notre mission.

Période de question :

Un membre demande des détails sur la cotisation au Mouvement Desjardins, par exemple, à propos des frais informatiques et concernant les frais afférents; il mentionne que le tout devrait faire partie de la reddition des opérations.

Le directeur général répond que comme il s'agit d'une cotisation qui peut changer d'année en année, par souci de transparence pour que le tout ne soit pas noyé dans les informations de nos opérations, nous comptabilisons le tout à part. Il précise qu'il ne s'agit pas seulement de frais informatiques, mais d'assurer le développement du Mouvement Desjardins pour tous les membres, notamment en gestion de patrimoine et au niveau des solutions numériques puisque les membres demandent plus d'autonomie dans leurs transactions.

Le membre poursuit son intervention en indiquant que la cotisation au Mouvement Desjardins est passée de 13 millions à 35 millions au cours des dernières années et que par conséquent, cela devrait faire partie des coûts d'opération.

Le directeur général accueille le commentaire.

Un membre mentionne que la majorité de l'actif est en prêt; il demande si la caisse entrevoit de diversifier son actif, par exemple, dans le cas où une bulle exploserait et s'il y a un plan pour adresser le tout, notamment pour les membres jeunesse.

Le directeur général répond que notre actif est représentatif de notre région, alors que le bilan représente nos secteurs d'activités majeurs. Aussi, Desjardins n'est pas insensible face à la situation de turbulences économiques et nous travaillons à soutenir nos membres entreprises et nos membres particuliers, notamment en passant par l'éducation financière. Nous nous efforçons de prodiguer des conseils pertinents et adéquats, notamment aux membres du cycle jeunesse et nous continuerons à être à l'écoute de tous nos membres.

Un membre demande quelle formule est utilisée pour calculer la ristourne.

Le directeur général explique que le projet de partage des excédents est distribué équitablement à l'ensemble du Mouvement Desjardins en fonction de la détention des produits des membres. Il précise qu'il faut garder un équilibre et assurer la solidité du Mouvement Desjardins dans un contexte où il s'agit d'un calcul normalisé.

Un membre a des questions sur les enjeux de gouvernance à la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Il est déçu que le message vidéo en début de rencontre ait été porté par Guy Cormier plutôt que par le nouveau président du conseil d'administration de la Fédération, M. Louis Babineau. Il mentionne comprendre que tous les membres soient traités équitablement, mais que dans ce contexte de standardisation, y a des particularités régionales qui ne sont pas adressées.

Le président mentionne que le poste de Guy Cormier est en évolution. Par ailleurs, Desjardins est une démocratie portée par la démocratie coopérative et les administrateurs élus font vivre la vision de la caisse au niveau du collectif.

Le membre continue son intervention en mentionnant que le nouveau président du Mouvement Desjardins, M. Louis Babineau, est en poste depuis plus de 8 mois et qu'il aurait été à propos qu'il soit représenté.

Le président accueille le commentaire.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Le président du Fonds d'aide au développement du milieu, François Lacerte-Gagnon mentionne que nous appuyons un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2024, nous sommes fiers d'avoir remis un montant de 984 180 \$ pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité. De ce montant, 720 965 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 263 215 \$ proviennent du budget dons et commandites.

Il est ensuite question de la répartition des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu, selon les différents secteurs d'activité.

- Éducation : 179 102 \$
- Santé et saines habitudes de vie : 195 489 \$
- Développement économique, emploi et entrepreneuriat : 47 164 \$
- Engagement social et humanitaire : 278 596 \$
- Autres : 20 614 \$

Il explique par ailleurs qu'en 2024, le conseil d'administration a adopté un Plan d'engagement et de proximité afin de se donner une vision de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté. Le Plan a permis de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Sur ce, il remercie les membres et partenaires du milieu qui ont participé à nos diverses consultations. D'ailleurs, en 2026, nous tiendrons une nouvelle consultation en lien avec les priorités d'investissement qui sont intégrées dans le Plan d'engagement et de proximité, lesquelles sont spécifiques à notre caisse et représentent les enjeux socioéconomiques de notre communauté. Il rappelle ensuite que la caisse possède une Politique de contribution. Rendue publique sur notre site Internet, cette Politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires et présente nos priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Le conseil d'administration est donc fier de présenter des projets qui ont été soutenus de manière cohérente avec nos priorités d'investissement du Plan d'engagement et de proximité 2024-2026.

- Éducation : École Philemon Wright – Tableau de pointage, Les amis du Sault-des-chats – Projet Archéo-Pontiac
- Engagement social et œuvre humanitaire : Banque alimentaire Ste-Cécile de Masham – soutien alimentaire
- Accès au logement : Logement Outaouais – projet Plateau, Habitation de l'Outaouais métropolitain – projet Estoril
- Entrepreneuriat : Créations partage

En terminant, il présente un bilan vidéo de l'utilisation du Fonds en 2024.

4. Période de questions

Aucune.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le président présente une vidéo qui détaille la ristourne, cet élément distinctif de notre coopérative.

Il explique ensuite que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux et est conforme aux encadrements applicables dans un processus extrêmement restrictif. Le directeur général détaille quant à lui la recommandation en lien avec la répartition des excédents annuels et la ristourne aux membres, notamment un montant total de 7 189 447\$, dont 865 560\$ au Fonds d'aide au développement du milieu et 6 323 887 \$ en ristournes aux membres.

Un membre mentionne qu'il n'est pas à l'aise de voter une seule fois sur ces 2 points. Aussi, il est préoccupé que les membres de la caisse assument une partie des bénéfices du Mouvement Desjardins via nos actifs. Il votera donc contre, car le Fonds d'aide au développement du milieu n'a jamais dépensé plus que 43 % de son budget. Il demande ce que nous faisons avec cet argent et quelle est la valeur de nos engagements. Il mentionne également que le logement est une préoccupation et qu'il souhaite que la caisse mette sur pied une fiducie pour acheter des terrains pour ensuite développer des logements abordables avec des promoteurs, ce qui serait un patrimoine foncier intéressant.

Le président accueille le commentaire sur la fiducie. Concernant le Fonds d'aide au développement du milieu, le conseil d'administration s'occupe de gérer le tout. Par ailleurs, il rappelle ce que le président de ce comité a expliqué préalablement concernant les priorités d'investissement de même que concernant la Politique mise en place pour analyser les projets. En ce sens, le conseil d'administration est le gardien du Fonds alors que le solde est en réserve en attendant d'être utilisé dans un contexte où nous avons dépensé 1 million en 2024.

Le membre continue son intervention pour mentionner que ce million ne vient pas du Fonds d'aide au développement du milieu, le directeur général lui répond que oui, c'est bien le cas. Le membre termine en mentionnant qu'il serait bien que les membres puissent voter, par exemple, sur des projets phares.

Le président accueille le commentaire et le tout sera discuté lors des prochaines rencontres du conseil d'administration.

Un membre demande si le Fonds d'aide au développement du milieu varie d'une caisse à l'autre.

Le président explique que nous avons une certaine marge de manœuvre à l'intérieur d'une enveloppe fixe. Le directeur général renchérit que le conseil d'administration est très dynamique et réceptif aux projets dans l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu. Nous sommes en effet connectés au milieu alors que l'aspect local prend ici son plein effet. Nous ne pouvons toutefois pas augmenter indéfiniment le Fonds d'aide au développement du milieu quoique nous allons déjà presque au maximum de ce que nous pouvons investir. Il rappelle en terminant que ce dossier appartient au conseil d'administration et non à l'assemblée générale.

Sur proposition dûment faite et approuvée, il est résolu à la majorité d'appuyer cette proposition de l'assemblée.

Avant de passer au point suivant, le président rappelle que cette proposition sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La vice-présidente du conseil d'administration, Natalie Lamont, agira comme présidente des élections et le secrétaire du conseil d'administration et secrétaire d'assemblée, Manuel Penagos, agira comme secrétaire des élections.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Francis Beausoleil, président du comité de mise en candidature, explique la démarche relative au profil collectif enrichi visant le recrutement de personnes ayant les qualités pour bien représenter les membres de même que la détermination de critères de compétences et de représentativité pour enrichir la composition du conseil d'administration. Il précise que les critères sont des objectifs pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences.

Il fait ensuite la lecture du rapport du comité de mise en candidature :

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements ;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet, notre page Facebook) ;
- Publicité dans un journal local ;
- Courriel personnalisé ;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Détenir des compétences en Expérience membres/clients, en Coopération, en Gestion financière, en Gestion d'entreprise, en Comptabilité et/ou en Gouvernance ;
- Groupes d'âge : 1 personne âgée de 18 à 34 ans, 1 personne âgée de 35 à 49 ans, 1 personne âgée de 50 à 64 ans et 1 personne âgée de 65 ans et plus ;
- 1 représentant issu des communautés culturelles ;
- 1 représentant issu du milieu rural.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la caisse a reçu 16 candidatures et sur ces 16 candidatures, 1 personne s'est désistée pour un total de 15, dont 9 qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Voici les personnes candidates éligibles à la fonction cette année, en ordre alphabétique :

1. Mireille Boucher
2. Miteau Butskhrikidze
3. Cynthia Gatoni
4. François Lacerte-Gagnon
5. Johanne Légaré
6. Jean-Pierre L'Olive
7. Line Ménard
8. Guillaume Morin
9. Abdou Rahman

En complément, il présente le tableau synthèse, lequel est disponible sur le microsite de la caisse.

5.2.3 Élection par votation

Le président cède la parole à Natalie Lamont qui explique que comme mentionné en début d'assemblée, l'élection fera l'objet d'un vote en différé au cours des 4 prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Natalie Lamont mentionne que les membres seront appelés à voter sur le partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que l'élection des membres du conseil d'administration. Elle rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter et que la documentation de référence suivante est disponible sur le microsite de la caisse ou sur demande :

- Le document présentant les personnes candidates ;
- Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne ;
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la caisse.

Elle détaille ensuite le processus de votation qui nécessite d'être inscrits au service *AccèsD*. Nous utilisons *AccèsD* comme plateforme de votation puisqu'elle permet de confirmer que les personnes répondent aux qualités requises en tant que membre de plein droit et de s'assurer que chaque membre ne pourra voter qu'une seule fois afin de respecter notre principe coopératif « un membre, un vote ».

- Rendez-vous sur *AccèsD* ;
- Cliquez sur le bouton « Mon vote » alors que des consignes seront disponibles ;
- Il est aussi possible d'accéder à la votation par le biais du site Internet de la caisse et sur la page d'accueil du desjardins.com.

Elle précise la possibilité d'utiliser la borne de votation ce soir pour les membres qui aimeraient voter avant de quitter. Des bornes seront également disponibles pour les 4 prochains jours aux différents centres de services de la caisse. De fait, dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte jusqu'au samedi 19 avril 2025 à 23 h 59. Les résultats des votes sont confidentiels jusqu'au moment du dévoilement dans les 24 à 48 heures ouvrables suivant la fin de la période de votation alors qu'ils seront publiés sur le microsite de la caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée de ce soir, à moins d'un vote négatif sur la proposition. Dans un tel cas, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date.

Un membre mentionne que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2025 l'Année internationale des coopératives et qu'il aimerait que la caisse y prenne part.

Le président accueille le commentaire.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président invite les personnes présentes à remplir un court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui. Il les remercie ensuite de leur participation et souhaite bonne chance aux personnes candidates. Il remercie également les personnes qui l'accompagnaient ce soir, de même que les membres du conseil d'administration et le personnel pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

Fin de la rencontre à 20 h 10.

La période de votation a lieu.

7. Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 1327 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

94.95 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les quatre membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Mirelle Boucher
- Cynthia Gatoni
- François Lacerte-Gagnon
- Johanne Légaré

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11 h 58.

Natalie Lamont, présidente du conseil d'administration

Manuel Penagos, secrétaire du conseil d'administration
